

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Lundi le 5 décembre 2011 à 20 heures 00, se tenait à la salle Anicet-Proulx de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, la conseillère madame Monique Sénéchal, les conseillers messieurs Harold Thibeault, Benoît Lavoie, Robert Duchesne et Taylor Olsen, faisant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Laurent Proulx.

Le maire, monsieur Laurent Proulx, souhaite la bienvenue aux élus ainsi qu'aux quatre (4) personnes présentes dans l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

No. 20111201

L'ordre du jour est présenté par le maire, monsieur Laurent Proulx et accepté à l'unanimité, sur proposition de monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Taylor Olsen, après y avoir ajouté le point suivant :

23- Divers :

23.1- Facture numéro ON-2011.001 / Plans d'abri pour abrasif ;

et en laissant le point «*Divers*» ouvert.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2011

No. 20111202

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011, préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

COMPTES À PAYER

No. 20111203

Après avoir pris connaissance des bordereaux de comptes à payer et du sommaire des paies, il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Description	Montant
– Bordereau des comptes à payer numéro 20111129 contenant 121 factures pour un montant total à payer de :	74 501,66 \$
– Bordereau des comptes à payer numéro 20111205 contenant 30 factures pour un montant total à payer de :	4 557,36 \$
– Journaux des salaires / Novembre 2011 :	33 586,22 \$
- rémunération brute des employés :	25 597,03 \$
- rémunération des élus :	1 341,69 \$
- équipement de sécurité :	47,60 \$
- allocation non-imposable aux élus :	670,81 \$
- allocation non-imposable aux pompiers :	0,00 \$
- avantages sociaux imposables :	1 554,80 \$
- cotisations de l'employeur :	4 374,29 \$
- frais de téléphone :	0,00 \$
Total des comptes à payer :	112 645,24 \$

Tous ces comptes étaient accompagnés du certificat de disponibilité de crédits émis par le secrétaire-trésorier, qui suffisent dans l'ensemble aux dépenses mentionnées précédemment.

CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait la lecture de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

Revenus

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les membres du conseil municipal des revenus suivants reçus depuis la dernière séance ordinaire :

Métal du Golfe	642,54 \$	Vente de vieux métaux le 20/10/2011
Ville de Rimouski	277,50 \$	Amendes et moitié des frais - Cour Municipale - Période du 01/07/2011 au 30/09/2011
Recyc-Québec	6 044,09 \$	Redevances sur les matières résiduelles recyclables pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009
MRC de Rimouski-Neigette	611,13 \$	Redevances sur les matières résiduelles (<i>Matières recyclables</i>) pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009 (<i>Secteur tri</i>)

Délai pour l'adoption d'un nouveau plan et des règlements afférents et concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette

Dans une lettre datée du 25 novembre 2011, monsieur Gilles Julien, directeur régional du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec, nous confirme qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, il nous accorde un nouveau délai expirant le 30 novembre 2012 afin de permettre à la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski d'adopter, à l'égard de son territoire, un nouveau plan et des règlements afférents et concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette.

Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski

Dans une lettre datée du 24 novembre 2011, monsieur Gilles Julien, directeur régional du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec, accuse réception de la copie certifiée conforme du **Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski**, laquelle transmission est faite conformément à l'article 13.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Règlement numéro 6-11 de la MRC de Rimouski-Neigette régissant les heures de circulation des véhicules hors route sur le territoire des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette

Dans une lettre datée du 11 novembre 2011, monsieur Jean-Maxime Dubé, secrétaire-trésorier adjoint de la MRC de Rimouski-Neigette, nous transmet une copie certifiée conforme du Règlement numéro 6-11 de la MRC de Rimouski-Neigette régissant les heures de circulation des véhicules hors route sur le territoire des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette.

Demande de désignation d'un nom de chemin privé - Lot 19-P Rang VI Canton Macpès

No. 20111204

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 21 novembre 2011, madame Lucie Canuel adresse une demande de désignation d'un nom de chemin privé situé sur le lot 19-P Rang VI Canton Macpès et a fourni un croquis de l'emplacement de celui-ci ;

ATTENDU QUE cette dernière souhaite que ce dit chemin privé soit désigné sous le nom de "*Chemin Firmin Canuel*", et ceci en mémoire du nom de son père décédé le 4 mai 2008 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent prendre un peu de temps pour faire certaines vérifications et pour mieux étudier cette demande ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le

présent point à l'ordre du jour soit reporté à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal, et ceci afin de donner le temps nécessaire aux élus pour mieux se documenter sur ce sujet et leur permettre, le cas échéant, de se prononcer adéquatement sur cette demande.

Demande de désignation d'un nom de chemin privé - Lot 44-P Rang V Canton Macpès

No. 20111205

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 21 novembre 2011, madame Myra Beaulieu, madame Simone L'Italien et monsieur Stéphane Gobeil, adressent une demande de désignation d'un nom de chemin privé situé sur le lot 44-P Rang V Canton Macpès et ont fourni un croquis de l'emplacement de celui-ci ;

ATTENDU QUE ceux-ci souhaitent que ce dit chemin privé soit désigné sous le nom de "*Chemin Gobeil*", et ceci dans le but de faciliter l'obtention des divers services reliés à une propriété foncière ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent prendre un peu de temps pour faire certaines vérifications et pour mieux étudier cette demande ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le présent point à l'ordre du jour soit reporté à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal, et ceci afin de donner le temps nécessaire aux élus pour mieux se documenter sur ce sujet et leur permettre, le cas échéant, de se prononcer adéquatement sur cette demande.

Offre de l'UMQ pour devenir membre de ce regroupement

Dans un courrier électronique daté du 7 novembre 2011, monsieur Éric Forest, président de l'*Union des Municipalités du Québec (UMQ)*, nous invite à devenir membre de ce regroupement pour l'année 2012.

Le coût de cotisation annuelle s'élève à 612,06 \$, taxes incluses.

No. 20111206

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à l'offre de l'*Union des Municipalités du Québec (UMQ)* pour devenir membre de cet organisme pour l'année 2012.

75^e anniversaire de la paroisse de La Trinité-des-Monts

Dans un courrier électronique daté du 22 novembre 2011, madame Léonie Morin, responsable de la publicité des activités du 75^e anniversaire de la paroisse de La Trinité-des-Monts, nous invite à participer aux diverses activités devant se tenir pour cet événement du 18 décembre 2011 au 7 octobre 2012.

No. 20111207

Après discussion, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski désigne les personnes suivantes pour participer à l'activité du 18 décembre 2011 organisée par la paroisse de La Trinité-des-Monts dans le cadre des activités du 75^e anniversaire de cette paroisse :

- Le maire, monsieur Laurent Proulx et sa conjointe ;
- Le conseiller municipal, monsieur Robert Duchesne et sa conjointe.

Il est également résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski paie les frais d'inscription à cette activité s'élevant à 15,00 \$ par personne.

Enfin, il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski s'engage à rembourser à ses représentants, les frais de déplacement (*Automobile*) relatifs à cette activité selon les tarifs en vigueur, le tout sur présentation des pièces justificatives. Il est à noter que le co-voiturage devra être priorisé dans la mesure du possible pour cette activité.

Offre d'adhésion à la COMBEQ

Dans une lettre datée du 15 novembre 2011, la COMBEQ (*Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec*), nous offre la possibilité de joindre leur rang à titre de membre, dans l'une ou l'autre des catégories identifiées dans leur formulaire d'adhésion.

Ainsi, la cotisation individuelle est de 265,00 \$ et la cotisation, pour membre corporatif, est de 400,00 \$, à laquelle s'ajoutent les taxes applicables.

No. 20111208

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-

Narcisse-de-Rimouski n'adhère pas à la COMBEQ (*Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec*) pour l'année 2012.

No. 20111209

Demande d'aide financière de la Fondation du CHRR (*Projet : Échographe obstétrical pour assurer la santé des bébés avant même leur naissance*)

Il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski fasse un don au montant de 50,00 \$ à la Fondation du CHRR à titre d'aide financière pour le projet visant à doter l'Hôpital de Rimouski d'un "Échographe obstétrical pour assurer la santé des bébés avant même leur naissance".

Offre de «**Relation Canada**» - Visibilité pour le développement

Dans une lettre reçue en novembre 2011, «**Relation Canada**» nous offre la possibilité de faire la promotion des terrains à vendre sur notre territoire, incluant les terrains municipaux ainsi que les terrains des citoyens.

Pour ce faire, la municipalité doit être inscrite à «**Relation Canada**». Cette inscription est de 250,00 \$, plus les taxes applicables, et est valable pour un (1) an.

No. 20111210

Il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à l'offre de «**Relation Canada**» telle que décrite précédemment.

Entente relative à l'utilisation de l'écocentre et du lieu d'enfouissement technique (LET) de Rimouski

Dans une lettre datée du 29 novembre 2011, madame Claire Lafrance, coordonnatrice en environnement pour la Ville de Rimouski, nous informe des nouveaux tarifs s'appliquant à compter du 1^{er} janvier 2012 concernant l'Entente relative à l'utilisation de l'écocentre et du lieu d'enfouissement technique (LET) de Rimouski.

Les tarifs sont donc les suivants pour 2012 :

- Tarif de base : 80,00 \$ / tonne métrique (*Enfouissement LET*) ;
- Redevance : 20,68 \$ / tonne métrique (*Gouvernement du Québec*) ;
- Écocentre : 7,30 \$ / tonne métrique ;
- Animaux morts : 700,00 \$ / tonne métrique (*Enfouissement LET*).

Pour 2011, les tarifs étaient les suivants :

- Tarif de base : 80,00 \$ / tonne métrique (*Enfouissement LET*) ;
- Redevance : 20,38 \$ / tonne métrique (*Gouvernement du Québec*) ;
- Écocentre : 7,30 \$ / tonne métrique ;
- Animaux morts : 700,00 \$ / tonne métrique (*Enfouissement LET*) .

Démission de l' élu monsieur Daniel Sirois

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les élus qu'il a reçu une lettre de démission de monsieur Daniel Sirois, datée du 2 décembre 2011, le tout à titre de conseiller municipal au siège numéro 5 et que celui-ci indique que sa démission est effective le 5 décembre 2011.

Monsieur Lepage indique donc qu'il devra y avoir une élection partielle pour combler ce poste devenu vacant dont les dates pertinentes exactes seront fixées au cours des prochaines semaines, le tout suivi des avis officiels nécessaires à cette fin.

Monsieur Lepage ajoute que celui-ci était le représentant municipal au sein de la *Corporation de Promotion Industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski* mais qu'il n'a rien indiqué sur ce point dans sa lettre de démission.

Motion de félicitations - Fin de mandat du conseiller monsieur Daniel Sirois

No. 20111211

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adresse des félicitations à l' élu sortant, monsieur Daniel Sirois, et le remercie pour tout le travail accompli et pour tout le temps fourni au cours de la période passée au sein du conseil municipal.

Nomination d'une personne pour représenter la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski au sein de la *Corporation de Promotion Industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski*

No. 20111212

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski désigne monsieur Laurent Proulx pour représenter le conseil municipal au sein du conseil d'administration de la *Corporation de Promotion Industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski*.

Ainsi, ce dernier remplace donc monsieur Daniel Sirois à ce titre, de façon intérimaire, soit jusqu'à ce qu'une nouvelle personne soit désignée officiellement à cette fin.

Reconduction du programme **AccèsLogis** sur 5 ans / Prochain budget du Québec

No. 20111213

ATTENDU QUE partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements à prix abordable ;

ATTENDU QUE des ménages de la région du Bas-Saint-Laurent ont des besoins de logements abordables ;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins ;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu ;

ATTENDU QUE les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

(Demande au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois ;

(Demande au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux ;

(Demande au gouvernement du Québec de reconduire le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3000 logements par année pendant un minimum de 5 ans.

Demande de droit de passage dans la cour du Garage municipal pour circulation des motoneiges permettant un accès sécuritaire à l'Hôtel Saint-Narcisse

No. 20111214

ATTENDU QUE dans une lettre reçue le 5 décembre 2011, madame Louiselle Turcotte ainsi que monsieur Sylvain Beaumont, représentant l'Hôtel Saint-Narcisse, s'adressent à la municipalité afin d'obtenir un droit de passage dans la cour du Garage

municipal pour circulation des motoneiges et ceci afin de permettre un accès sécuritaire à l'Hôtel Saint-Narcisse ;

ATTENDU QUE le conseil municipal se dit favorable à cette demande, plus particulièrement pour permettre une meilleure sécurité des usagers de motoneiges circulant sur notre territoire ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte cette dite demande de droit de passage dans la cour du Garage municipal pour circulation des motoneiges et ceci afin de permettre un accès sécuritaire à l'Hôtel Saint-Narcisse, le tout selon les conditions suivantes :

- 1) **DURÉE** : Ce droit de passage est accordé seulement pour la saison hivernale 2011-2012 ;
- 2) **LOCALISATION** : L'emplacement exact permettant la circulation des motoneiges dans la cour du Garage municipal devra être déterminé d'un commun accord entre les requérants et l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge, ce dernier étant désigné par le conseil municipal pour représenter la municipalité dans ce dossier ;
- 3) **BALISES** : La fourniture de balises et panneaux de signalisation, l'installation et la récupération après saison de ces équipements sont à l'entière charge des requérants.

Demande d'autorisation pour l'implantation d'une croix symbolique sur le terrain de la ***Croix lumineuse*** (Secteur Sud du village) suite au décès de Pierre-Luc Beaumont

No. 20111215

ATTENDU QUE dans une lettre reçue le 5 décembre 2011, monsieur Sylvain Beaumont, père de Pierre-Luc Beaumont, décédé le 15 novembre 2011, s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une autorisation lui permettant d'implanter une croix symbolique sur le terrain de la ***Croix lumineuse*** (Secteur Sud du village), le tout en mémoire du dit défunt ;

ATTENDU QUE le conseil municipal se dit prêt à accepter cette dite demande avec toutefois certaines conditions ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la demande de monsieur Sylvain Beaumont désirant implanter une

croix symbolique sur le terrain de la **Croix lumineuse** (*Secteur Sud du village*), le tout en mémoire du décès de son fils Pierre-Luc Beaumont, décédé le 15 novembre 2011, avec cependant les conditions suivantes :

- 1) **EMPLACEMENT** : L'emplacement exact de l'implantation de la croix symbolique devra faire l'objet d'une approbation de la part du conseil municipal et ceci avant que la dite croix soit installée ;
- 2) **APPARENCE** : Le requérant devra fournir au conseil municipal, pour approbation, le modèle (*Dessin, croquis ou photo*) de la croix qu'il désire implanter sur le terrain de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE (MAXIMUM DE 15 MINUTES)

Demande de désignation d'un nom de chemin privé - Lot 44-P Rang V Canton Macpès

Une personne de l'assemblée explique la problématique liée au fait que le chemin privé sur le Lot 44-P Rang V Canton Macpès ne possède pas de nom officiel et demande au conseil municipal ce qu'il entend faire avec cette demande ?

Le maire, monsieur Laurent Proulx, indique que le conseil municipal a bien compris l'objectif de cette dite demande et que celle-ci est à l'étude présentement. Il donne un bref aperçu de la vision de la municipalité concernant la désignation des chemins privés d'accès aux chalets en indiquant que ceux-ci se font sous le code générique "**montée**".

Le conseiller municipal, monsieur Harold Thibeault, ajoute que comme la demande implique un nom de famille, il faut tenir compte du caractère historique afin d'en arriver à une décision la mieux éclairée possible.

Pour terminer, le directeur général, monsieur Gilles Lepage, indique que le secteur concerné est un secteur de villégiature permettant uniquement les habitations saisonnières (*Chalets*) dans la catégorie "*De l'usage résidentiel*".

RAPPORT SUR LES PLAINTES TRAITÉES DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE ORDINAIRE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil, une copie du «*Registre des plaintes - Demandes de services*» reçues

pour le mois de septembre 2011 contenant un (1) dossier portant le numéro 021.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, reçoit et fait la lecture de la déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, pour les élus suivants :

- La conseillère, madame Monique Sénéchal ;
- Le conseiller, monsieur Taylor Olsen.

Ainsi, ceci complète les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal pour l'année 2011.

ACTIVITÉ ANNUELLE (ÉLUS-EMPLOYÉS-BÉNÉVOLES DES COMITÉS MUNICIPAUX)

No. 20111216

Après discussion, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tiene son activité annuelle "**Élus - Employés - Bénévoles des comités municipaux**", samedi le 21 janvier 2012 à 18 heures 00 dans la salle Anicet-Proulx de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la soumission produite le 5 décembre 2011 par madame Johanne Sirois de la *Boucherie Chez Florent*, pour la préparation et le service d'un repas lors de cette activité, soit pour le menu proposé, le tout au prix de 18,95 \$ par personne, plus les taxes applicables.

Enfin, le directeur général, monsieur Gilles Lepage, est autorisé et mandaté pour effectuer l'organisation de cette activité en faisant les achats requis, les réservations et les invitations convenues, le tout selon la même formule que l'an dernier.

Il est également résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise, aux frais de la municipalité, le paiement de trois (3) prix en argent d'un montant de 50,00 \$ chacun, et cela à être tirés au hasard parmi les bénévoles présents.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2012

No. 20111217

ATTENDU QUE le conseil municipal doit, en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec L.R.Q., chapitre C-27.1*, établir, avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances ordinaires en fixant, pour l'année visée, le jour, l'heure du début et l'endroit de chacune de ces dites séances ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski fixe la tenue de ses séances ordinaires pour l'année 2012, selon le calendrier suivant, étant établi que ces séances se tiendront à compter de 20 heures 00 dans la salle Anicet-Proulx de Saint-Narcisse-de-Rimouski (7, rue du Pavillon, Saint-Narcisse-de-Rimouski) :

<u>Date</u>	<u>Jour</u>
16 janvier 2012	Lundi
6 février 2012	Lundi
5 mars 2012	Lundi
2 avril 2012	Lundi
7 mai 2012	Lundi
4 juin 2012	Lundi
3 juillet 2012	Mardi
6 août 2012	Lundi
4 septembre 2012	Mardi
1 ^{er} octobre 2012	Lundi
5 novembre 2012	Lundi
3 décembre 2012	Lundi

RÈGLEMENT NUMÉRO 306 INTITULÉ «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 700 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MACHINERIE, ÉQUIPEMENTS ET BÂTIMENT(S) NÉCESSAIRES À L'ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER»

Prix / Location de souffleur - Saison hivernale 2011-2012

Le conseiller, monsieur Benoît Lavoie, déclare avoir un intérêt indirect dans le sujet «**Prix / Location de souffleur - Saison hivernale 2011-2012**», puisque l'une des entreprises à avoir soumis une offre de services est son employeur et par conséquent, il se retire des discussions et décisions relatives à ce dit sujet.

No. 20111218

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a reçu des offres de services des entreprises suivantes pour la fourniture de souffleur(s) à neige pour la saison hivernale 2011-2012 :

- Anicet Proulx inc. ;
- Monsieur Florian Lavoie ;

ATTENDU QU'après analyse de ces offres, le conseil municipal en vient à la conclusion qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de scinder l'octroi de ce contrat en deux (2) parties, soit une première partie pour le secteur urbain et une seconde partie pour le secteur rural ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski retienne les services des entreprises suivantes pour les services de souffleur(s) à neige pour la saison hivernale 2011-2012 :

- 1) **SECTEUR RURAL** : L'entreprise retenue pour le secteur rural est Anicet Proulx inc. selon les prix suivants :
 - Loader Caterpillard, modèle 950F, année 1997, Souffleur LM220, capacité 2500 t.m./heure : Taux horaire de 125,00 \$, plus les taxes applicables ;
 - Véhicule escorte (*Si requis*) : Taux horaire de 60,00 \$, plus les taxes applicables ;
 - Signaleur (*Si requis*) : Taux horaire de 30,00 \$, plus les taxes applicables ;
- 2) **SECTEUR URBAIN** : L'entreprise retenue pour le secteur urbain est monsieur Florian Lavoie selon les prix suivants :
 - Tracteur Massey Ferguson, modèle 7794, année 2010, Souffleur Normand (Industriel), modèle N120"362TR1, année 2009, capacité 2300 t.m./heure : Taux horaire de 125,00 \$, plus les taxes applicables ;
 - Tracteur Case, modèle 5140, année 1992, Souffleur Normand, année 2000, 108 pouces de largeur, capacité 1800 t.m./heure : Taux horaire de 90,00 \$, plus les taxes applicables ;
 - Tracteur John Deere, modèle 6310, année 2001, Souffleur Normand, année 2001, 92 pouces de largeur, capacité 1200 t.m./heure : Taux horaire de 70,00 \$, plus les taxes applicables ;

- Véhicule escorte (*Si requis*) : Taux horaire de 15,00 \$, plus les taxes applicables ;
- Signaleur (*Si requis*) : Taux horaire de 10,00 \$, plus les taxes applicables.

RÈGLEMENT NUMÉRO 309 INTITULÉ «RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012, DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2012-2013-2014 ET D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES AINSI QUE DIVERS TARIFS POUR DES SERVICES MUNICIPAUX»

Avis de motion

No. 20111219

Le conseiller, monsieur Robert Duchesne, donne un avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro 309 intitulé **«Règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2012, du programme triennal des immobilisations 2012-2013-2014 et d'imposition de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales ainsi que divers tarifs pour des services municipaux.**

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Déclaration de participation à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, reçoit et fait mention dans le présent procès-verbal, de la déclaration du membre suivant du conseil municipal, concernant la participation à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le tout en vertu de l'article 15 alinéa 4 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q. chapitre E-15.1.0.1)* :

- Monsieur Benoit Lavoie, conseiller municipal, (19/11/2011 - *Les Méchins*).

Serment de l'élu

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, indique qu'il a reçu le serment des élus suivants, le tout en vertu de l'article 49 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q. chapitre E-15.1.0.1)* :

- Le maire, monsieur Laurent Proulx ;
- La conseillère municipale, madame Monique Sénéchal ;
- Le conseiller municipal, monsieur Harold Thibeault ;
- Le conseiller municipal, monsieur Benoît Lavoie ;
- Le conseiller municipal, monsieur Robert Duchesne ;
- Le conseiller municipal, monsieur Taylor Olsen.

RREMQ - MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION AU VOLET À COTISATION DÉTERMINÉE

No. 20111220

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a adhéré au RREMQ au 1^{er} janvier 2008 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a pris acte du communiqué du 25 novembre 2011 qui lui confirme le droit de modifier ses choix au régime ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) **MODIFIE** ses choix au *Régime de retraite des employés municipaux du Québec* ;
- 2) **DÉTERMINE** que cette modification soit effective au 1^{er} janvier 2012 ;
- 3) **DÉTERMINE** qu'à compter de cette date, l'ensemble des employés admissibles participe au volet à cotisation déterminée ;
- 4) **FIXE** la cotisation salariale à 9,0 % du salaire admissible, soit 4,5 % pour l'employé et 4,5 % pour l'employeur ;
- 5) **AUTORISE** le directeur général, monsieur Gilles Lepage, à attester pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime.

ENJEUX EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

No. 20111221

ATTENDU QUE dans un courrier électronique transmis le 18 novembre dernier, monsieur François Loiselle, urbaniste et directeur du *Service de l'aménagement du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette*, nous transmet un document de travail sur les enjeux en matière d'aménagement et de développement dans le cadre des travaux relatifs à la mise en place de nouveaux règlements d'urbanisme pour notre municipalité et souhaite recevoir nos commentaires à ce sujet dans le meilleur délai ;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis qu'une rencontre à ce sujet doit être tenue avec les membres du comité consultatif

d'urbanisme et que dans le contexte actuel, une telle rencontre pourrait être tenue seulement en janvier 2012 ;

POUR CES RAISONS, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que ce point à l'ordre du jour soit reporté à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal, et ceci afin de donner le temps nécessaire aux élus pour mieux analyser et élaborer les enjeux en matière d'aménagement et de développement dans le cadre des travaux relatifs à la mise en place de nouveaux règlements d'urbanisme pour notre municipalité et à cette fin informe monsieur François Loiselle, urbaniste et directeur du *Service de l'aménagement du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette*, que le conseil municipal tiendra une rencontre conjointe avec les membres du comité consultatif d'urbanisme en janvier 2012 en vue de lui fournir ses commentaires à ce sujet d'ici la fin du mois de janvier 2012.

RAPPORT FINANCIER 2010 DE L'OMH DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI
- APPROBATION DE LA SHQ

Dans un document produit le 3 novembre 2011 par la Société d'Habitation du Québec, celle-ci nous informe que le **Rapport financier 2010** de l'OMH de Saint-Narcisse-de-Rimouski a été approuvé avec quelques correctifs mineurs.

Une copie de ce dit rapport est déposée à chacun des élus.

RÈGLEMENT NUMÉRO 299 INTITULÉ «**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 803 900 \$ ET UN EMPRUNT DE 803 900 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SERVICES ET DE LA VOIRIE SUR LA RUE DES CÈDRES**»

Bordereau des comptes à payer numéro R299-20111130

No. 20111222

Après avoir pris connaissance du bordereau des comptes à payer numéro R299-20111130, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le compte à payer de ce dit bordereau comprenant une (1) facture et totalisant une dépense pour un montant total de 253,27 \$ et en autorise le paiement.

DOSSIER(S) LOISIRS

Projet d'achat d'un tableau de pointage

No. 20111223

Suite à une recommandation du comité municipal des loisirs, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise l'achat d'un tableau de pointage au prix de 114,98 \$, plus les

taxes applicables, le tout pour les activités de loisirs (*Hockey sur glace, soccer, etc.*).

Il est de plus résolu à l'unanimité que ce dit tableau d'affichage soit francisé.

Projet d'achat d'une caisse enregistreuse

No. 20111224

Suite à une recommandation du comité municipal des loisirs, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise l'achat d'une caisse enregistreuse au prix de 390,00 \$, plus les taxes applicables, le tout pour les diverses activités de loisirs, ce dit équipement devant se rentabiliser à l'intérieur d'une période de deux (2) ans.

Rapport - Terrain de jeux été 2011

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à chacun des élus, une copie du rapport portant sur les activités du terrain de jeux été 2011, ce dit rapport ayant été préparé par madame Hélène Thibeault, technicienne en loisirs et développement.

Rapport - Soccer 2011

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à chacun des élus, une copie du rapport portant sur les activités du soccer 2011, ce dit rapport ayant été préparé par madame Hélène Thibeault, technicienne en loisirs et développement.

BAIL DE LOCATION DE LOCAUX POUR REMISAGE DE BIENS ET D'ARTICLES DIVERS / GUY DIONNE

No. 20111225

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 20 novembre 2011, monsieur Guy Dionne, locataire d'espaces dans le bâtiment de remisage de la municipalité situé au 165, route de l'Église, à Saint-Narcisse-de-Rimouski, a manifesté le désir de mettre un terme à cette location à la date du 30 juin 2012, s'engageant par conséquent à libérer les lieux pour cette dite date ;

ATTENDU QUE le conseil municipal se dit disposé à accepter cette demande puisque la municipalité a besoin de locaux additionnels pour y faire du remisage ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski acquiesce à la demande de monsieur Guy Dionne et par conséquent accepte de

mettre un terme au bail de location de locaux intitulé «**Local pour remisage de biens et d'articles divers & local servant de lieu de repos temporaire (Relais de motoneiges / fins personnelles)**», le tout en date du 30 juin 2012.

Ainsi, comme indiqué par le requérant, celui-ci devra libérer les lieux loués au plus tard le 30 juin 2012.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA CORPORATION LE TERRITOIRE POPULAIRE CHÉNIER INC. - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT MULTIFONCTION

No. 20111226

ATTENDU QUE «*Le Territoire Populaire Chénier inc.*» a déposé un projet intitulé «*Mise en place d'un nouvel entrepôt multifonction*», dont le coût total est estimé à 132 000 \$, et pour la réalisation de ce dit projet, demande d'aide financière au montant de 7 000 \$ dans le cadre du Pacte rural dans l'enveloppe réservée pour la Paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski ;

ATTENDU QUE «*Le Territoire Populaire Chénier inc.*» a reçu un appui favorable de la part de la *Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski*, pour cette demande d'aide financière, tel que le tout apparaît dans une résolution adoptée par cette dite corporation le 28 novembre dernier ;

ATTENDU QUE «*Le Territoire Populaire Chénier inc.*» demande le même appui de la municipalité pour ce projet ;

ATTENDU QUE le conseil municipal se dit favorable à cette demande ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski donne son appui à la corporation «*Le Territoire Populaire Chénier inc.*» dans ses démarches pour l'obtention d'une aide financière de 7 000 \$ dans le cadre du Pacte rural dans l'enveloppe réservée pour la Paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski et cela pour son projet intitulé «*Mise en place d'un nouvel entrepôt multifonction*».

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI - PROJET DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE DÉCOUPE (31, RUE INDUSTRIELLE)

No. 20111227

ATTENDU QUE «*La Corporation de Promotion Industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski*» a déposé un projet intitulé «*Réaménagement du Centre de découpe (Finition intérieure de la cuisine et aménagement d'un second bureau)*», dont le coût total est estimé à 7 400 \$, et pour la réalisation de ce dit projet, demande d'aide

financière au montant de 5 920 \$ dans le cadre du Pacte rural dans l'enveloppe réservée pour la Paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski ;

ATTENDU QUE *“La Corporation de Promotion Industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski”* a reçu un appui favorable de la part de la *Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski*, pour cette demande d'aide financière, tel que le tout apparaît dans une résolution adoptée par cette dite corporation le 28 novembre dernier, avec toutefois certaines conditions ;

ATTENDU QUE *“La Corporation de Promotion Industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski”* demande le même appui de la municipalité pour ce projet ;

ATTENDU QUE le conseil municipal se dit favorable à cette demande ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski donne son appui à la *“La Corporation de Promotion Industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski”* dans ses démarches pour l'obtention d'une aide financière de 5 920 \$ dans le cadre du Pacte rural dans l'enveloppe réservée pour la Paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski et cela pour son projet intitulé *«Réaménagement du Centre de découpe (Finition intérieure de la cuisine et aménagement d'un second bureau)»*, avec toutefois les mêmes conditions imposées par la *Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski*, soit :

- 1) QUE la cuisine respecte les normes du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ;
- 2) QU'une preuve d'exploitation de la cuisine pour la transformation d'aliments soit fournie dès que possible après la réalisation des travaux.

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-05 - VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (ANNÉES 2012-2013-2014-2015)

Soumissions

No. 20111228

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a reçu trois (3) soumissions suite à l'appel d'offres numéro 2011-05 intitulé «*Vidange, transport et disposition des boues des installations septiques (Années 2012-2013-2014-2015)*» ;

ATTENDU QUE les deux (2) plus bas soumissionnaires, ont omis de fournir certains documents exigés par le devis numéro 2011-05 ;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'obtenir un avis juridique sur la validité de ces dites soumissions ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski retienne les services de Me François Bérubé, avocat, de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats, S.E.N.C.R.L., pour obtenir un avis juridique sur la validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2011-05 intitulé «*Vidange, transport et disposition des boues des installations septiques (Années 2012-2013-2014-2015)*» de même que sur les orientations à prendre dans ce dossier.

FACTURE NUMÉRO ON-2011.001 / PLANS D'ABRI POUR ABRASIF

No. 20111229

ATTENDU QUE la facture numéro ON-2011.001, au montant de 800,00 \$, soumise par monsieur Olivier Noël, pour la conception des plans relatifs à un abri pour abrasif, a été suspendue lors de la dernière séance ordinaire, et cela jusqu'à ce qu'une rencontre soit tenue avec celui-ci pour obtenir des renseignements additionnels sur la proposition initiale déposée par monsieur Noël dans le cadre de ce projet ;

ATTENDU QU'une rencontre des membres du conseil municipal a été tenue avec monsieur Olivier Noël pour ce projet et que le conseil municipal a obtenu les renseignements nécessaires lui permettant d'avancer dans ce projet ;

ATTENDU QU'il y a maintenant lieu de libérer cette dite retenue ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski libère la retenue du paiement de la facture numéro ON-2011.001, au montant de 800,00 \$, soumise par monsieur Olivier Noël, pour la conception

des plans relatifs à un abri pour abrasif, et par conséquent en autorise le paiement.

QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question ni suggestion de l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No. 20111230

Il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 21 heures 00.